**Compte-rendu du Conseil de Faculté du 16 avril 2015**

**Élus présents** : Vincent BEAL, Catherine BOISSON, Nicolas CAUCHI-DUVAL, Agnès CLERC-RENAUD, Laureline COULOMB, Alice DEBAUCHE, Catherine DECROIX, Isabelle HAJEK, Smaïn LAACHER, Virginie LE CORRE, Flavie LINARD, Romuald NORMAND, Roger SOME, Rémy VESQUE.

**Élus excusés** : Nicoletta DIASIO, Hanane KARIMI Nicolas MATT, Frédéric BAUER, Marcel BAUER.

**Élus absents** : Isil GACHET,

**Invités permanents** : Alain AYERBE, Didier BRETON, Patrick COLIN, Philippe HAMMAN, Catherine LEOPOLD, Myriam KLINGER, Denis MONNERIE, Roland PFEFFERKORN, Maurice WINTZ

**Invité permanent excusé** : Nicolas AMADIO

Président de séance : Bernard WOEHL, Doyen

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil de faculté du 12 mars 2015
2. Règles relatives aux Modalités des Contrôles des Connaissances de licence et de master
3. Modalités de contrôles de connaissances
4. Calendrier universitaire 2015/2016 et emploi du temps 2015/2016
5. Dialogue de gestion postes 2016
6. Pré-rentrée, MTU 2015/2016 et tutorat
7. Divers : copies d’examens

Conseil restreint :

1. Demande de décharge 2015

Le secrétariat de la séance est assuré par Laureline Coulomb.

Le Doyen ouvre la séance à 16 h.

Mme Delcroix demande à ajouter une information à l'ordre du Jour.

1. **Approbation du compte-rendu du conseil de faculté du 12 mars 2015**

M. Cauchi-Duval et M. Normand demandent à apporter des modifications au PV du précédent Conseil.

M. Le Doyen demande que les demandes d'ajout ou de modification du PV soient établies par écrit afin de proposer une formulation écrite de la modification pour pouvoir les intégrer au PV.

M. Monnerie demande a modifier la dénomination du Master Mention Ethnologie en Mention Anthropologie. Le doyen pense qu'il vaut en effet mieux utiliser tout de suite la nouvelle dénomination.

Mme Diasio demande, via Mme Klinger, d'être notée dans les excusés et non dans les absents.

M. Colin précise qu'il manque un mot dans le PV.

Vote : Unanimité pour l'approbation du PV.

1. **Règles relatives aux Modalités des Contrôles des Connaissances de licence et de master**

La commission pédagogique n'apporte pas de modifications aux points relatifs aux absences aux examens et aux modalités d'examen de la seconde session.

M. Hamman demande à corriger le titre du DEUST : « médiationS citoyennes ».

M. Wintz : Discussion à propos de la seconde session : réservée aux étudiants qui ont été absents (quel que soit le motif) ou qui ont échoué à la session 1, la session 2 ne sert pas à améliorer les notes de la session 1. La question de la pertinence des sessions de rattrapage en contrôle continu intégral est soulevée. Le doyen rappelle qu'il s'agit d'une décision de justice du tribunal administratif de Strasbourg : il y a obligation d'appliquer et la session 2 et le contrôle continu intégral ; il rappelle également que, comme cela a été développé lors des précédentes séances du conseil de faculté, la deuxième session n’a pas pour objet d’améliorer un résultat mais uniquement de rattraper un échec ou de pallier une absence.

M. Cauchi-Duval  a une question sur la conservation des notes, point 2.1.4. Jusqu'à présent les notes sont conservées en EAD par matière et non par UE pour que les parcours puissent être construits de manière plus libre sur deux ans. En présentiel les notes ne sont pas conservées, hormis la note de l'enquête inter-années (2 ans).

Vote : Approuvé à l'unanimité

1. **Modalités de contrôles de connaissances**

Il n'y a pas eu de remontées depuis le dernier conseil pédagogique.

M. Somé veut soulever un point à propos d'un cours mutualisé de muséologie pour modifier les modalités de contrôles mais le doyen indique qu'il aurait fallu anticiper cette demande qui est pour la troisième fois à l'ordre du jour. La modification n'est donc pas validée.

1. **Calendrier universitaire 2015/2016 et emploi du temps 2015/2016**

Une proposition a été formulée en conseil pédagogique de commencer tous les cours, en licence ou en master, le 14 septembre. Mme Hajek explique qu'il est compliqué de commencer si tôt pour les masters. Le doyen dit qu'en commençant plus tard il n'y a plus assez de semaines de cours car il faut 12 semaines avant la semaine d'examen. Mme Hajek souligne que le problème est que les étudiants arrivent plus tard. Mais les 12 semaines forcent à commencer le 14. Mme Delcroix dit qu'en master Intervention on peut commencer plus tard en ayant quand même les 12 semaines car plus de temps est laissé pour les mémoires à cause des stages. Le doyen dit qu'officiellement la rentrée a lieu le 14 septembre et rappelle le besoin de justifier auprès de l'Université 12 semaines de cours et 2 semaines d'examens. La dernière semaine de décembre peut être comptée à la fois comme une semaine de cours et d'examens.

Mme Léopold rappelle que les emplois du temps doivent remonter au plus vite, avant le 20 avril, pour pouvoir demander les salles en fonction des plannings au plus tôt. Il faut donc respecter les indications données dans le mail reçu précédemment à ce sujet. Le doyen rappelle que les intitulés de cours et les enseignants peuvent changer mais si les horaires et les salles pouvaient ne pas trop être modifiés, l'attribution des salles serait plus facile.

1. **Dialogue de gestion postes 2016**

Un mail avec les informations relatives au dialogue de gestion 2016 est arrivé ce jour. Le projet stratégique du dialogue de gestion doit remonter le 18 mai, soit la même semaine que la prochaine séance du conseil de faculté : le 21 mai, le dialogue de gestion y sera donc présenté. Pour les directeurs d'institut, leurs rapports annuels entrent dans la composition de celui du doyen, ils doivent donc lui parvenir d'ici 15 jours. Mme Clerc-Renaud demande sur quelle période doivent être rédigés les rapports puisqu'ils sont décalés par rapport à l'année universitaire.

A propos des postes : la négociation avec la présidence a permis d'aboutir à un échange de postes entre un poste de MCF dans notre UFR et un poste de professeur de théologie catholique. Le Doyen propose que ce poste de professeur soit affecté à l'institut de démographie qui a un besoin urgent de renforcer son encadrement de master et doctorat comme cela a été évoqué à plusieurs reprises en conseil. Cette transformation sera le premier point du dialogue de gestion concernant les postes. Le poste sera mis au concours l'année prochaine.

Le deuxième poste qui sera inscrit au dialogue de gestion est un poste susceptible d'être vacant de MCF Famille et Genre ce poste existe actuellement mais le titulaire est en situation de définition de son activité et avant de stabiliser sa situation on ne peut mettre ce poste au concours ; mais il doit figurer au dialogue de gestion pour qu'il ne soit pas oublié à terme. Le doyen a obtenu à ce qu'il donne lieu à un poste d'ATER en attendant qu'il soit mis au concours. Mme Klinger et Mme Debauche soulignent que le poste MCF était d'abord étiqueté Famille et Éducation et non Famille et Genre. M. Pfefferkorn explique que ce changement date de l'année dernière.

Mme Delcroix demande à changer le texte pour le poste d'éthique car il y figure l'ancien intitulé du laboratoire Cultures et Sociétés en Europe. Le Doyen demande communication urgente des modifications à apporter.

M. Normand souligne l'importance de conserver une réflexion d'ensemble sur l'offre faite par la composante, dans une perspective stratégique du prochain quinquennal, plutôt que de réfléchir au cas par cas par poste, et en prenant en compte avec les avis de la commission pédagogique et de la commission scientifique. M. Monnerie explique que la commission scientifique ne donne pas d'avis sur les profils de poste. M. Normand mentionne qu'à la lecture du règlement de l'UFR, la commission scientifique doit délibérer et donner un avis sur les postes au conseil de fac. Mme Delcroix rappelle que les instances officielles de l'UFR sont les laboratoires et les instituts : la commission scientifique n'est pas une instance officielle et n'a donc pas d'obligation d'avis par rapport aux règles sur les postes. M. Hamman et M. Le Doyen rappellent que les instituts et les laboratoires ont été effectivement consultés et ont donné leurs avis à propos des postes. M. Somé indique que la remarque de M. Normand soulève la question du fonctionnement du conseil. Si la commission scientifique doit être consultée, un doublon s'instaure entre les commissions scientifiques et pédagogiques d'une part et les laboratoires d'autre part. Pour lui, au sein du conseil, les instituts représentent l'enseignement et les laboratoires la recherche. Si la question est donc discutée au sein des laboratoires et des instituts, cela pourrait suffire, ce n'est jamais passé pour l'instant par les commissions, car c'est facultatif. Doit-on décider de faire doublon et que les commissions décident également ? M. Normand rappelle que la commission scientifique est décrite dans le règlement intérieur, si elle n'existe pas cela questionne. M. Monnerie indique qu'en cette période où chacun est déjà accablé de travail, si l'avis de la commission scientifique n'est pas expressément nécessaire puisque les instituts et laboratoires se prononcent déjà, on s'en passe. M. Hamman souligne la hiérarchie des normes entre le règlement intérieur et le code de l'éducation. Selon la loi L713-3, les composantes et instituts relèvent de la loi, les autres instances sont décidées en interne et leur avis est consultatif.

M. Le Doyen dit que le poste échangé MCF/PR a une réalité, alors que le poste MCF Genre et Famille a une réalité sous forme d'ATER uniquement. Les demandes de création de postes n'ont qu'une très faible chance d'aboutir dans les prochaines années mais permettent de clarifier les priorités de la composante, il est donc important de les aborder. On reprend traditionnellement les demandes de postes antérieures qui ont été communiquées et mises au débat. La commission pédagogique pourrait en effet être saisie l'année prochaine. Les fiches de postes ont été un peu modifiées depuis l'année passée. Par exemple le poste d'ethnologie européenne de l'an passé est devenu un poste d'ethnologie de l'Europe. Mme Clerc-Renaud dit qu'il n'a jamais été question d'ethnologie européenne, il s'agit d'une coquille. Ce poste a été classé en 1er et est maintenu en 1ère position.

Classé en 3ème le poste de PR de démographie, qui sera finalement doté cette année, donne sa place au PR de sociologie du travail et de l'emploi avec l'accord de l'institut de Démographie. En 5ème position, le poste de PR Travail devient un poste de MCF de sociologie urbaine. M. Hamman explique que ce poste a été défini au plus large : environnement ville et action citoyenne.

Mme Delcroix demande à ce que la demande de poste de PRAG-CERIS soit montée de rang.

M. Pfefferkorn rappelle que depuis la fusion, aucun poste n'a été obtenu alors qu'un poste par an avait été créé pendant les dix dernières années Marc Bloch. Le doyen précise que les moyens ont été réduits dans toute l'Université alors que nous avons pu continuer à fonctionner à moyens constants et nous pouvons nous réjouir de la création du poste de PR de démographie.

M. Monnerie demande précision sur le poste de MCF échangé avec poste de PR théologie. M. Ayerbe précise donc qu'il s'agira du prochain poste de MCF vacant de démographie, soit au plus tard celui qui sera vacant lors son départ à la retraite.

M. Le Doyen souligne l'honorabilité du geste de la théologie.

Trois autres postes sont confirmés par les instituts : MCF d’éthique, MCF conflits et PRAG intervention sociale.

Un certain nombre de postes BIATOSS sont également demandés : le poste de Gwladys Richard, qui pourrait être titularisée si elle réussit le concours (procédure SAUVADET) ; une demande de poste de démo-ethno à mi-temps renouvelée ; deux postes d'ingénieurs d'études, un dans chaque laboratoire. 5 fiches de postes sont établies pour le dialogue de gestion, ui ont de faibles chances d’être attribués, mais s'ils ne sont pas demandés au dialogue de gestion ils ne seront pour sûr jamais créés.

M. Pfefferkorn rappelle l'inégalité en dotation de postes en BIATOSS selon l'ancienne origine des composantes. Par exemple il y a beaucoup plus de BIATOSS en éco-géo et l'Université ne montre pas d'effort d'harmonisation. Le Doyen rappelle la création d'un poste au secrétariat l'année dernière et peut-être la création d'un nouveau poste pour l'EAD l'année prochaine. Nalini Furst reprend un temps plein le premier mai prochain.

M. Normand souligne l'importance d'harmoniser les fiches de postes et Mme Léopold ajoute que les informations en anglais sont toujours manquantes.

Les modifications à faire seront reprises lorsque les postes seront mis en publication.

Mme Clerc-Renaud dit avoir apporté de nombreuses modifications à la fiche de poste en étayant l'argumentaire pour le poste d'ethnologie de l'Europe en attendant cependant le recrutement d'ethnologie urbaine pour ajuster ensuite le profil.

M. Cauchi-Duval estime qu'on manque peut-être de retours historiques et il pourrait être intéressant de rappeler la logique de hiérarchisation des postes pour l'an prochain, chaque poste se justifie individuellement mais leur classement n'est pas forcément clair. M. Normand précise qu'il faut s'inscrire à la fois dans ce retour historique et dans la prévision du prochain quadriennal.

En résumé :

- Demande de PR démographie (échange avec la théologie catholique)

- MCF Genre Famille, susceptible d'être créé (poste d'ATER en attendant)

Demandes de créations postes :

1 : MCF ethnologie de l'Europe

2 : MCF sociologie des conflits

3 : PR sociologie du travail et de l'emploi

4 : MCF sociologie de l'éthique

5 : MCF environnement ville et action citoyenne

6 : PRAG – Intervention sociale

BIATOSS :

1 : poste de Gwladys Richard

2 : poste de Kate Sowley sur licence renforcée.

3 : 2 postes d'IE

4 : poste de démo-ethno

Vote : approuvé à l'unanimité.

1. **Pré-rentrée, MTU 2015/2016 et tutorat**

M. Colin présente le dispositif prévu : la prérentrée démarre le mardi 8 septembre et dure jusqu'au 11 septembre. Le TD MTU est repris par les mêmes enseignants que l'année-ci. L'objectif est d'apporter les bases de la méthodologie aux étudiants (recherche bibliographique, prise de notes, exposés…) en 12 heures de TD. Il n'y avait pas de tuteurs cette année, peut-être à la prochaine rentrée ? Les étudiants sont entre 25 et 40 par groupe. M. Colin souligne que cette année l'équipe est composée entièrement d'enseignants sur postes et s'en félicite.

M. Le Doyen rappelle que la pré-rentrée permet également de transmettre des informations institutionnelles. Il indique que c'est le rôle des étudiants d'accueillir les nouveaux étudiants et propose de mettre en place des dispositions pour encourager cette démarche, ce qui doit être fait au mois de mai-juin. Il rappelle les jeux de pistes ou apéros de rentrée proposés il y a quelques années. M. Colin explique que les étudiants avaient été reçus un mois après le TD pour faire un bilan individuel de leur travail avec l'enseignant, mais cette année cela avait été annulé faute d'heures allouées aux enseignants, ce qui est dommage.

M. Le Doyen précise que le tutorat a été réintroduit sous sa forme classique cette année : des étudiants avancés interviennent sur différentes matières sous forme de permanence. Le tutorat se fait sur le volontariat et à l'initiative de l'étudiant, la commission pédagogique estime que l'on se trompe de cible, les étudiants qui en ont besoin ne viennent pas aux permanences et ceux qui les utilisent sont plutôt bons. Toute la démarche serait alors à reprendre et développer, ce qui correspond à une initiative lourde dans le cadre du dialogue de gestion ou de l'IDEX.

M. Monnerie se dit favorable à la répétition en début de cours magistral selon un document établi par l'équipe de MTU pour faire du lien avec ce qui a déjà été fait.

M. Le Doyen cherche des volontaires pour retravailler le dispositif de tutorat. M. Normand propose de demander conseil à l'IDIP car ils possèdent des savoirs spécialisés en ingénierie pédagogique.

M. Colin propose que les tuteurs soient beaucoup plus présents en se présentant dans les TD et démarrent leur service dans les MTU.

Mme Delcroix rappelle les différents essais déjà mis en place (bâton, carotte...).

Mlle Linard rappelle que le tutorat reste appréciable et favorable aux étudiants, même si les étudiants ciblés ne sont pas ceux qui l'utilisent. Elle pense que c'est important que les tuteurs se rendent plusieurs fois en cours ou en TD pour se présenter et rappeler qu'ils sont présents pour accompagner les étudiants.

Mme Léopold souligne que ce sont surtout des étudiants non-spécialistes qui se rendent aux permanences.

Le conseil s'accorde pour rappeler aux enseignants qu'ils doivent inciter les étudiants en difficulté à profiter des tuteurs.

Mlle. Le Corre explique que le tutorat peut passer à la trappe car les étudiants ont souvent d'autres préoccupations (financières, contraintes temporelles d'emploi, de transport…).

M. Normand propose d'adapter l'accompagnement aux types de publics différents : licence / master.

1. Divers :

Copies d’examens

les frais engagés ne sont pas les mêmes si les copies se limitent aux examens terminaux. Les copies de l'Université ont l'avantage de permettre l'anonymisation. M. Breton rappelle que le numéro d'étudiant peut être utilisé pour anonymiser des copies simples. M. Cauchi-Duval demande si les copies non-anonymes seraient moins chères mais Mme Léopold indique qu'un seul format est disponible auprès de l'Université. Le conseil s'interroge : faut-il revenir aux copies distribuées pour les examens en amphi seulement ? Et que fait-on pour les examens de milieu de semestre ?

Mme Debauche demande si le budget est important. Mme Léopold indique que comme le guide pédagogique n'est plus du tout imprimé la faculté effectue des économies à ce niveau.

M. Normand rappelle que la standardisation empêche la triche.

La proposition retenue est la suivante : les copies sont utilisées pour les examens de mi- semestre et terminaux en CM mais pas en TD.

Information ciné café débat le 23 Avril

Mme Delcroix présente une initiative d'étudiants de M1 : un ciné-café-débat est organisé sur le thème du vivre ensemble et l'impact du racisme. Il sera appuyé sur quatre extraits du film La Marche, qui seront ensuite discutés avec des représentants de différentes associations : Coexister, Amnesty International, CCFD… début à 16h30, débat d'une demi-heure, film, débat, film, débat. L'initiative est saluée par Mme Delcroix et aura lieu le 23 avril en 3209.

La séance est levée à 17h30.

**Compte-rendu du Conseil de Faculté Restreint du 16 avril 2015**

**Élus présents** : Vincent BEAL, Nicolas CAUCHI-DUVAL, Agnès CLERC-RENAUD, Alice DEBAUCHE, Catherine DECROIX, Isabelle HAJEK, Smaïn LAACHER, Romuald NORMAND, Roger SOME.

**Élue excusée** : Nicoletta DIASIO

Président de séance : Bernard WOEHL, Doyen

Ordre du jour :

1. Demande de décharge au titre de Maître de Conférences nouvellement nommé

Jean-Daniel Boyer, nouvellement nommé, demande à bénéficier de cette disposition (décharge de 96 HETD) l’année prochaine

Le Conseil restreint donne un avis très favorable, à l’unanimité.